



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4103

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Sport - Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison 2019-2020**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4103**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Sport - Partenariat avec les clubs sportifs professionnels - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison 2019-2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les articles L 113-2 et L 113-3 du code du sport prévoient que les associations sportives ou les sociétés sportives peuvent recevoir des subventions publiques pour la réalisation de missions d'intérêt général. Le montant maximal de ces aides ainsi que les missions d'intérêt général concernées sont précisés dans les articles R 113-1 et R 113-2 du code du sport.

La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés font partie de ces missions d'intérêt général. De même, la participation à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale, tout comme la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives peuvent faire l'objet d'un soutien des collectivités.

Dans le respect de ce cadre réglementaire, la Métropole de Lyon a engagé depuis 2010 un travail partenarial avec les clubs sportifs présents sur son territoire, sur l'activité de leur centre de formation, leur ancrage dans le tissu sportif et associatif local et la prise en charge de missions d'intérêt général.

Ce travail a permis de situer la stratégie de chaque club en matière de relation avec les clubs de l'agglomération, ses perspectives à moyen terme, d'évaluer les cibles de son action et l'évolution de ses principaux indicateurs d'activité.

Ces éléments sont ensuite confrontés au budget annuel prévisionnel du club et un bilan est présenté chaque année à la Métropole, par les dirigeants du club sportif, lors d'une réunion associant des représentants de l'ensemble des groupes politiques de la Métropole.

Les clubs sportifs professionnels sont des vecteurs importants de notoriété du territoire de la Métropole, au niveau international notamment.

Les principaux objectifs visés dans le cadre de ce partenariat sont les suivants :

- permettre aux clubs sportifs professionnels de disposer de centres de formation de qualité, attractifs et reconnus sur les plans national et international. Les centres de formation doivent prévoir les conditions d'hébergement adaptées, un suivi de la santé des jeunes stagiaires et une prise en charge scolaire,
- garantir, via les conventions signées avec chaque club sportif professionnel, une présence sur le territoire de la Métropole, dans le cadre de partenariats avec les clubs amateurs : formation d'éducateurs, entraînements partagés avec les joueurs professionnels pour certains joueurs des clubs amateurs, rencontres et échanges entre dirigeants, prêts de matériels, participation des clubs professionnels à des actions et événements sportifs organisés par les clubs amateurs, séances de détection,
- favoriser la participation des clubs sportifs professionnels aux actions conduites dans les quartiers dans les domaines sport-insertion, sport-santé, sport-emploi. Ces actions sont conduites en lien avec les communes,

- garantir, la qualité de l'accueil et la sécurité des spectateurs dans les enceintes sportives.

À l'issue de la saison 2018-2019 le Lyon hockey club (hockey sur glace) a été rétrogradé administrativement en division amateur par la Fédération française de hockey sur glace. Les instances nationales ayant rejeté les différents pourvois initiés par le club, ce dernier ne fait donc plus partie des clubs sportifs professionnels soutenus à ce titre pour la saison 2019-2020.

De son côté, l'ASUL volley, dont le budget ne lui permet pas de prétendre au niveau supérieur malgré une saison sportive réussie, sera à nouveau engagée en championnat Elite. En conséquence, le club ne sera pas soutenu lors de la saison 2019-2020 au titre de club sportif professionnel et sera intégré dans la nouvelle catégorie Elite amateur.

I - Association LDLC ASVEL basket masculin

Le club sportif LDLC ASVEL basket repose sur 2 entités distinctes : l'association ASVEL basket, qui gère le centre de formation, et une société anonyme sportive professionnelle (SASP), l'ASVEL.

Le centre de formation du club est financé à la fois par des subventions publiques et la SASP ASVEL. Les relations entre l'association et la SASP font l'objet d'une convention renouvelée toutes les 4 années ; la convention actuelle a été signée le 12 juin 2019.

Courant 2017, l'actionnaire majoritaire de la SASP ASVEL est également devenu actionnaire majoritaire de la SASP Lyon basket (basket professionnel féminin) par rachat de la majorité des parts (décision actée lors de l'assemblée générale de la SASP Lyon basket du 9 mars 2017).

1° - Bilan de la saison 2018-2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3383 du 18 mars 2019, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 123 000 € au profit de l'ASVEL basket dans le cadre de la saison 2018-2019.

Le titre de champion de France acquis en fin de saison, avec une équipe au sein de laquelle évoluent plusieurs joueurs issus du centre de formation, valide la stratégie du club qui entend associer ces jeunes joueurs à des joueurs français ou étrangers plus aguerris. Le club défend une stratégie d'ancrage sur le territoire en lien avec plus de 30 clubs partenaires (séances de détection, échanges et formation d'éducateurs, sessions sur l'arbitrage, prêt de joueurs à des clubs amateurs de la Métropole). La formation sociale des jeunes a fait l'objet d'un effort particulier et se poursuivra lors des prochaines saisons.

Avec un nombre identique de joueurs accueillis, le club a souhaité maintenir un accompagnement qualitatif et réduire ainsi les risques d'échec. Le nombre de jeunes issus de la Métropole est en baisse, conséquence d'une concurrence accrue et d'une sélection plus forte à l'entrée du centre de formation.

	2017-2018	2018-2019
niveau du club	Pro A (1 ^{er} niveau)	
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	20	20
origine géographique	50 % territoire de la Métropole	30 % territoire de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	445 010 €	388 037 €

Le budget réalisé est en retrait par rapport au budget prévisionnel, essentiellement à cause des charges de personnel (- 13%) et des frais de championnat (- 50%). Les postes restauration et frais administratifs sont, eux, en hausse.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2019-2020 (budget en annexe)

La réussite sportive du club lors de la saison 2018-2019 (titre de champion de France et gain de la Coupe de France) a été matérialisée par une invitation à participer, durant 2 années probatoires, à l'Euroleague de basket, compétition européenne de basket la plus prestigieuse.

Le club a, par ailleurs, annoncé en juin 2019 l'abandon du projet d'Arena sur le site Georges Lyvet à Villeurbanne et sa collaboration au projet d'une salle construite par l'Olympique Lyonnais sur le site du parc OL à Décines Charpieu. À cette occasion, l'Olympique Lyonnais a pris une participation minoritaire mais significative dans le capital de LDLC ASVEL masculin (25 %). Cette association permet à l'ASVEL de réduire son déficit de surface financière par rapport aux grands clubs européens actuels.

Enfin, la Tony Parker academy a été inaugurée en octobre 2019 à Gerland. Sur un site unique seront regroupés le centre d'entraînement de l'ASVEL, le centre de formation (en association avec la société Adequat), l'académie, composée d'une trentaine de jeunes joueurs, mais également une école d'arbitrage et de e-sport. Un volet social est enfin prévu avec, notamment, un centre d'entraînement pour les joueurs sans emploi, à disposition des joueurs à la recherche d'un club ou préparant une reconversion à l'issue de leur carrière.

Cette montée en puissance du club s'accompagne d'objectifs sportifs ambitieux, tant sur les scènes nationales que sur la scène européenne.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 123 000 € au profit de l'association LDLC ASVEL basket, pour la saison 2019-2020, montant stable par rapport à la saison précédente.

II - Association FC Lyon ASVEL féminin

Tout comme l'ASVEL masculin, le club sportif Lyon ASVEL féminin repose sur 2 entités distinctes : l'association FC Lyon basket féminin, support historique du club, qui gère le centre de formation, et une société, la SASP ASVEL Lyon féminin, créée en 1946. Le centre de formation est rattaché à l'association depuis le 1^{er} juillet 2015. Il a à nouveau été élu meilleur centre de formation par la Fédération française de basket ball en 2018.

En 2017, la SASP Lyon basket est devenue la SASP ASVEL Lyon féminin et l'association devient le FC Lyon ASVEL féminin. En octobre 2019, l'Olympique Lyonnais a pris une participation minoritaire dans le capital de la SASP Lyon ASVEL féminin et la société LDLC est devenue le nouveau partenaire "naming" du club. La dénomination du club est désormais LDLC ASVEL féminin.

1° - Bilan de la saison 2018-2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3383 du 18 mars 2019, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 72 000 € au profit de l'association FC Lyon ASVEL féminin dans le cadre de la saison 2018-2019.

Tout comme son homologue masculine, l'équipe du Lyon ASVEL féminin a réalisé une saison remarquable, achevée sur un titre de championnes de France et une qualification pour l'Euroleague féminine.

Ces excellents résultats sportifs de l'équipe professionnelle s'accompagnent de résultats équivalents au niveau du centre de formation avec un titre de champion de France espoirs 2019 et une place de finaliste pour les U18. Les orientations prises par le club depuis plusieurs années en matière de formation de jeunes joueuses, issues notamment du territoire de la Métropole, sont donc parfaitement validées.

Les relations restent étroites entre le centre de formation et l'équipe professionnelle, le directeur du centre de formation et le responsable pédagogique participant aux réunions et réflexions conduites par le staff de l'équipe professionnelle. Durant la saison 2018-2019, 7 jeunes joueuses issues du centre de formation ont participé aux phases finales et ce, jusqu'à la finale décisive. Le projet du centre de formation reste individualisé mais une trame de jeu commune a été mise en place entre l'équipe professionnelle et le centre de formation.

Le taux de réussite au Baccalauréat des jeunes filles a été de 100 % (dont 5 lauréates du Baccalauréat scientifique). Une joueuse étudie à l'Institut national des sciences appliquées (INSA), plusieurs autres sont étudiantes (Unité de formation et de recherche en sciences et techniques des activités physiques et sportives -UFR STAPS-, universités).

Sur le tableau ci-dessous figurent les indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation pour la saison 2018-2019 ainsi que la comparaison avec la saison 2017-2018 :

	2017-2018	2018-2019
niveau du club	LFB (1 ^{er} niveau)	LFB (1 ^{er} niveau)
nombre de joueuses inscrites au centre de formation	19	19
origine géographique	70 % territoire de la Métropole	50% territoire de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	202 000 €	222 560 €

Les postes frais de championnats et charges de personnel sont en nette hausse alors que le poste hébergement est en baisse.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2019-2020 (budget en annexe)

Les objectifs du centre de formation restent identiques à ceux de la saison dernière, à savoir maintenir le meilleur niveau de compétitivité possible pour un club qui ambitionne de s'installer parmi les meilleures équipes féminines européennes. L'un des objectifs est le maintien de l'équipe espoirs en Nationale 1, à un niveau garant d'une réelle compétitivité pour les joueuses aspirant à rejoindre le groupe professionnel. Les principes fondamentaux du club seront respectés : une formation sportive qui ne pénalise pas le cursus scolaire ou universitaire, le maintien d'un partenariat fort avec les clubs de basket amateurs de la Métropole afin de proposer un parcours sportif permettant aux meilleures jeunes filles de ces clubs d'intégrer le centre de formation et un suivi de la santé des joueuses avec des visites médicales d'avant-saison désormais plus poussées. La prévention des blessures est, en lien étroit avec le staff médical, l'un des objectifs prioritaires de la saison 2019-2020.

Les joueuses peuvent désormais bénéficier des installations de la Tony Parker Adequat academy (Lyon Gerland) tant pour la partie sportive que pour l'hébergement puisque toutes les joueuses sont désormais logées sur l'académie. La restauration s'effectue également à l'académie. En revanche, la salle Mado Bonnet à Lyon continue d'accueillir les matchs.

Dix-neuf joueuses sont inscrites au centre de formation. Ce chiffre est stable depuis plusieurs années car il correspond, notamment, aux capacités logistiques d'accueil dans les équipements sportifs utilisés. Le nombre de jeunes filles accueillies issues de clubs de la Métropole est en nette baisse : 21 % contre 50 % lors de la saison précédente. Cela s'explique par la très forte hausse de l'attractivité du club et de son centre de formation et à une augmentation du nombre de candidatures hors Métropole. Toutefois, le club entend bien poursuivre le recrutement de jeunes filles issues de clubs de la Métropole.

L'ancrage territorial reste une priorité tout comme le souhait de pouvoir répondre aux sollicitations des collectivités dans le cadre d'opérations spécifiques conduites par les clubs de basket de la Métropole ou les collectivités.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association FC Lyon ASVEL basket féminin, pour la saison 2019-2020, en hausse de 11 %. La Métropole souhaite en effet poursuivre la valorisation des équipes professionnelles féminines tout en harmonisant les montants attribués aux différents clubs féminins.

III - Association Olympique Lyonnais

Le club sportif Olympique Lyonnais dispose d'un centre de formation féminin rattaché à l'association Olympique Lyonnais, dénommé également Academy Olympique Lyonnais. Ce centre de formation est financé à la fois par des subventions publiques et la SAS Olympique Lyonnais. L'association Olympique Lyonnais englobe le centre de formation, l'équipe de D1 féminine et l'ensemble des équipes amateurs du club.

L'ouverture du Training center en octobre 2016, sur le site du parc OL à Décines Charpieu, a permis au club de franchir un palier en matière d'infrastructures proposées aux équipes professionnelles masculines et féminines. Parallèlement, l'inauguration de l'Academy à Meyzieu, également dédiée aux filles et aux garçons, marque une étape importante pour la formation lyonnaise. Ce centre de formation, déjà reconnu comme le meilleur centre de formation français et le 3^{ème} au niveau européen, se dote d'équipements devant lui permettre de conforter sa place au sommet de la hiérarchie.

L'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais est considérée comme la meilleure équipe féminine de club au monde. Elle a remporté sa 6^{ème} Champion's League en mai dernier ainsi que son 13^{ème} titre de championnes de France consécutif.

Ada Hegerberg, joueuse internationale norvégienne et de l'équipe lyonnaise, s'est vu décerner en décembre 2018 le premier Ballon d'or féminin de l'histoire.

1° - Bilan de la saison 2018-2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3383 du 18 mars 2019, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 80 000 € au profit de l'association Olympique Lyonnais pour des missions d'intérêt général au titre de la formation dans le cadre de la saison 2018-2019.

Au-delà de l'aspect sportif, la notoriété croissante du football féminin et les résultats sportifs exceptionnels conduisent l'équipe de l'Olympique Lyonnais à multiplier les opérations partenariales au contact des clubs amateurs ou des scolaires. La Coupe du monde féminines de football FIFA 2019 (un milliard de téléspectateurs durant la compétition) a représenté un véritable accélérateur de visibilité pour la discipline et permis de mettre en exergue l'excellence de la formation lyonnaise dont la quasi-totalité de l'effectif a participé à

la compétition avec différentes nations (France, Allemagne, Angleterre, Etats-Unis, etc.). Les nombreuses sollicitations médias, mais aussi celles d'entreprises lyonnaises, traduisent une évolution assez nette de cette notoriété.

En participant à des opérations de promotion du football féminin, au contact des clubs amateurs, les joueuses de l'Olympique Lyonnais contribuent directement à la mise en place de la politique publique sportive de la Métropole qui vise le développement de la pratique féminine, d'une part, et prévoit également de lutter contre les discriminations faites aux femmes dans l'accès à la pratique sportive (partage équitable des moyens techniques et matériels au sein des clubs notamment). À ce jour, 30 clubs amateurs sont partenaires de l'académie dont 13 clubs métropolitains.

Si la préparation de la Coupe du monde a sensiblement impacté le fonctionnement du club cette saison, le travail de fond engagé par le centre de formation depuis plusieurs années (suivi de la scolarité et de la formation des joueuses, suivi en matière de santé et développement des relations avec les parents) reste un atout majeur à court et moyen termes.

La participation des joueuses aux Olympiades de l'association lyonnaise de gestion des établissements pour déficients mentaux (ALGED) organisées au Groupama Stadium au printemps 2019 a été fortement appréciée par les organisateurs.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2019-2020 (budget en annexe)

L'objet de la délibération porte sur le partenariat entre la Métropole et l'association Olympique Lyonnais et concerne le financement du centre de formation du club sportif, pour des missions d'intérêt général au titre de la formation. Les équipes professionnelles féminines et masculines ainsi que le centre de formation masculin ne sont pas concernés par ce partenariat.

Sonia Bompastor, ancienne joueuse de l'Olympique Lyonnais et internationale, est la directrice de l'Academy féminine (centre de formation). Pour la saison 2019-2020, le centre de formation accueillera 117 joueuses (103 la saison dernière) : 49 dans la catégorie U19 (moins de 19 ans), 19 dans la catégorie U15 (moins de 15 ans), 49 dans la catégorie U8 à U13 (moins de 8 ans et moins de 13 ans). Le groupe professionnel compte, pour sa part, 25 joueuses. Le nombre de joueuses originaires de la Métropole varie de 30 % (U19 et seniors) à 80 % (U9-U7).

Une sélection est assurée à l'entrée du centre de formation afin de donner un maximum de chances d'évolution au plus haut niveau à chacune des jeunes filles accueillies.

Le modèle de formation retenu par le club vise à concilier la performance sportive, l'épanouissement individuel et l'engagement sociétal. Au total, le centre de formation mobilise 80 salariés à temps complet ou temps partiel et 74 bénévoles.

Parallèlement aux activités dédiées au football, les jeunes filles bénéficient d'un programme d'actions diversifiées en fonction de leur catégorie d'âge avec, notamment, lors de chaque saison :

- réalisation de modules vidéo pour le musée de l'Olympique Lyonnais sur les thèmes : "Égalité homme/femme dans le football" et "Comment devient-on footballeur(se) ?",
- visite aux enfants hospitalisés au centre Léon Bérard,
- soutien à la banque alimentaire,
- actions pour la lutte contre l'illettrisme, voyages et visites mémorielles, participation à un débat sur la philanthropie,
- sensibilisation aux réseaux sociaux,
- vivre une expo : visite sur des expositions (en fonction des programmations).

Le centre de formation dispose de partenariats avec 13 clubs de la Métropole. Le lien avec les clubs partenaires est permanent : visite dans les clubs partenaires, échanges sur les pratiques, formation gratuite des éducateurs, participation à des matchs amicaux et des tournois, invitations au stade pour des matchs des équipes féminines et masculines de l'Olympique Lyonnais, opération "ramasseurs de balle" lors des matchs au Parc OL pour les U14, visite de l'Academy, invitations VIP et mise en lien avec les équipementiers de l'Olympique Lyonnais.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association Olympique Lyonnais pour la saison 2019-2020, montant stable par rapport à la saison précédente.

IV - SAS Villeurbanne Lyon Métropole (VHA)

Le club sportif Villeurbanne handball s'appuie sur 2 structures :

- une association sportive, Villeurbanne handball association (VHA), qui compte environ 400 licenciés, 25 entraîneurs et 25 équipes, du baby-hand à la catégorie senior ; une large majorité des licenciés a moins de 20 ans,

- une société par actions simplifiées (SAS sportive professionnelle) Villeurbanne Lyon Métropole, créée en juin 2018, dont le nom commercial reste VHA, qui prend en charge l'activité professionnelle et commerciale du club et gère le centre de formation, adossé au club sportif de handball de Villeurbanne. Cette société, dont les statuts ont été actualisés en date du 18 octobre 2018, s'est substituée à l'ancienne entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL). Son Président est monsieur Tony Breyse. Une convention d'une durée de 15 ans, signée en juin 2018, lie la SAS et l'association VHA.

1° - Bilan de la saison 2018-2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3383 du 18 mars 2019, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 78 000 € pour ses missions d'intérêt général au profit de la SAS Villeurbanne Lyon Métropole (VHA) dans le cadre de la saison 2018-2019.

Malgré une fin de championnat difficile, l'équipe 1^{ère} s'est maintenue en Nationale 1 à l'issue de la saison sportive 2018-2019 et les équipes de jeunes du centre de formation ont réalisé un bon parcours.

Des jeunes issus du centre de formation sont régulièrement intégrés à l'équipe de Nationale 1 et certains sont aujourd'hui des éléments prometteurs observés par des clubs français évoluant dans l'élite. Le partenariat avec certains clubs de la Métropole (Bron et Vénissieux) se poursuit mais les réalités territoriales et les difficultés de déplacement, pour les plus jeunes notamment, sont un frein pour de nouveaux partenariats avec des clubs de la Métropole plus éloignés.

Le centre de formation est désormais placé sous la direction d'un manager général, monsieur Semir Zuzo, ancien joueur international. Le centre de formation s'appuie sur 6 entraîneurs. Les jeunes sportifs accueillis sont hébergés en internat ou en logements indépendants. Leur formation scolaire est assurée par le biais de conventions passées avec des lycées (Jean Perrin et Frédéric Faÿs), collège (Louis Jouvot) ou des établissements d'enseignement supérieur (l'UFR STAPS et l'INSA permettant aux jeunes de bénéficier d'horaires aménagés). L'entraînement, ainsi que le suivi médical (un médecin et un kinésithérapeute) sont assurés dans des équipements mis à disposition par la Ville de Villeurbanne : salles du Tonkin et des Gratte-Ciel, piste d'athlétisme de l'UFR STAPS.

Depuis 2015, une section sportive handball existe au sein du lycée Frédéric Faÿs, en lien avec le VHA. Des stages de handball (découverte ou perfectionnement) ont été mis en place dès la saison 2017-2018. Ils sont reconduits depuis, pour des licenciés, à l'occasion des vacances de Pâques et à destination du grand public en juillet chaque année.

Sur le tableau ci-dessous figurent les indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation pour la saison 2018-2019 ainsi que la comparaison avec la saison 2017-2018 :

	2017-2018	2018-2019
niveau du club	Nationale 1	Nationale 1
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	22	22
origine géographique	75 % territoire de la Métropole	90 % territoire de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	151 500 €	135 500 €

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2019-2020 (budget en annexe)

Pour 2019-2020, le club accueillera 22 joueurs dans sa structure de formation (nombre identique à la saison précédente), avec une prise en charge individuelle de même niveau que les années précédentes. Ces jeunes joueurs sont issus à 90 % du territoire métropolitain.

Le projet CAP 2020, présenté au printemps 2019 en présence d'Olivier Girault, Président de la Ligue nationale de handball, reste un objectif à court terme pour le club. Il a obtenu le soutien des instances du handball professionnel. Ce projet prévoit :

- un retour dans l'élite du handball français d'ici à 2020 (saison 2020-2021),
- de renforcer l'encadrement de la formation afin de détecter et former des joueurs à potentiels mais aussi renforcer son école d'arbitrage,
- le maintien, voire le développement des interventions en milieu périscolaire pour une sensibilisation au handball et à ses valeurs,
- le développement d'une section sportive au lycée Frédéric Faÿs afin de faire connaître le club sur le territoire et détecter des potentiels,
- redevenir le club de handball moteur de la métropole lyonnaise (pérenniser l'entente avec Bron en moins de 16 ans et moins de 18 ans garçons, et l'entente avec Vénissieux et Bron sur l'ensemble de la filière féminine).

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 78 000 € au profit de la SAS Villeurbanne Lyon Métropole pour la saison 2019-2020, montant identique à celui octroyé lors de la saison précédente.

V - Association ASUL Vaulx en Velin handball féminin

L'association sportive universitaire lyonnaise (ASUL) a été créée en 1935 à Lyon et la section ASUL handball (féminin et masculin) en 1945. En 1989, l'ASUL Vaulx en Velin est créée et devient autonome (association loi 1901). Il s'agit du club de plus haut niveau, sur le territoire de la Métropole, en matière de handball féminin.

Le club a évolué durant 43 saisons en 1^{ère} division (de 1958 à 2001), puis 11 saisons en division 2. Il est aujourd'hui l'un des 20 plus grands clubs français en termes de niveau de jeu et évolue à nouveau en Pro D2 lors de la saison 2019-2020. Il compte 194 licenciées dont 45 encadrants. Le secteur performance compte 54 joueuses au sein de 3 équipes évoluant en Pro D2, Nationale 2 et championnat de France moins de 18 ans. Le secteur jeunes et seniors amateurs compte 93 joueuses au sein de 8 équipes.

L'ASUL Vaulx en Velin est souvent citée en exemple par les instances fédérales quant au travail accompli en matière d'insertion des jeunes joueuses. Le budget global du club sera de 390 000 € lors de la saison 2019-2020.

1° - Bilan de la saison 2018-2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3383 du 18 mars 2019, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 80 000 € pour ses missions d'intérêt général au profit de le l'ASUL Vaulx en Velin handball féminin dans le cadre de la saison 2018-2019.

Sur un plan sportif, le club a achevé sa saison à la 4^{ème} place (sur 16 clubs), ce qui est tout à fait honorable. Le club a poursuivi ses relations avec les clubs du territoire sur le pré-centre de formation, dans une logique partenariale. Il s'agit, notamment, de repérer de jeunes joueuses susceptibles d'intégrer le club. De son côté, le club partage des méthodes et savoir-faire acquis au niveau professionnel.

Le projet du club repose toujours sur 3 axes de développement :

- le retour au plus haut niveau national du handball féminin (LFH),
- la formation sportive des jeunes au sein de l'école de handball, du pré-centre de formation et du "centre de formation d'intérêt métropolitain" pour les post-bas,
- l'éducation par le sport des jeunes joueuses et l'accompagnement à l'insertion professionnelle des plus de 16 ans, domaine dans lequel les actions du club sont reconnues comme exemplaires.

Le suivi financier et la gestion des ressources humaines mobilisées ont fait l'objet d'une attention particulière. Sur le plan des ressources financières, le développement du sponsoring doit permettre d'atteindre l'objectif d'un tiers des ressources issues du privé en limitant les financements publics à un tiers ; le tiers restant étant issu de ressources propres.

Sur le tableau ci-dessous figurent les indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation pour la saison 2018-2019 ainsi que la comparaison avec la saison 2017-2018 :

	2017-2018	2018-2019
nombre de joueuses inscrites au "centre de formation d'intérêt métropolitain"	15	22
origine géographique	46 % territoire de la Métropole	32 % territoire de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	103 000 €	119 905 €

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2019-2020 (budgets en annexe)

Le club envisage une accession progressive en LFH, plus haut niveau du handball français féminin. Cela nécessite une étape intermédiaire avec l'accès au statut voie d'accès au professionnalisme (VAP) en Pro D2, au niveau actuel du club. Les relations avec les partenaires économiques locaux doivent permettre une progression des ressources privées, indispensable dans le cadre du projet porté par le club. L'objectif est de disposer d'un tiers de ressources publiques, d'un tiers de ressources privées et d'un tiers de ressources propres. 22 entreprises soutiennent actuellement le club.

Des offres sont désormais proposées dans le cadre "d'Esprit Sport Management" : prestations de formations professionnelles sur la thématique du management des ressources humaines (RH).

La formation du staff (dirigeants, entraîneurs) fait partie des priorités, en lien avec la Ligue de handball. Il s'agit, notamment, de faire monter en compétences les entraîneurs mais également le responsable commercial-marketing du club. Le club compte aujourd'hui 5 salariés dont 2 contrats aidés.

Le club continuera, en outre, à participer à des actions à la demande des clubs partenaires ou des collectivités : présence dans les quartiers lors d'opérations spécifiques, rencontres thématiques ou témoignage auprès de collégiens. Les clubs de la Métropole partenaires sont les clubs de Meyzieu, Saint Priest et Sporting Vilette Lyon.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association ASUL Vaulx en Velin handball féminin pour la saison 2019-2020, montant identique à celui octroyé lors de la saison précédente.

VI - SASP LOU rugby

Le club sportif Lou Rugby est constitué en SASP. La SASP Lyon olympique universitaire - LOU rugby est la structure de gestion des activités du club sportif professionnel LOU rugby, comme de son centre de formation.

Le centre de formation du LOU a été créé en 2005 avec l'objectif de construire, pour chaque jeune, un projet de formation complet, tant sur l'aspect scolaire que sur l'aspect sportif.

Le club évoluait en Top 14 lors de la saison 2018-2019, à l'issue de laquelle il s'est à nouveau qualifié pour les demi-finales du championnat. Il participe cette saison à la plus haute compétition européenne. Après avoir accédé 2 années de suite aux demi-finales du Top 14, le club souhaite désormais être un candidat crédible au titre de champion de France.

Parallèlement, les féminines du LOU (rattachées à l'association LOU rugby) ont été sacrées championnes de France d'Elite 2 et ont accédé à l'Elite 1, plus haut niveau français.

1° - Bilan de la saison 2018-2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3383 du 18 mars 2019, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 240 000 € au profit de la SASP LOU rugby dans le cadre de la saison 2018-2019.

Le club acquiert progressivement une légitimité parmi les meilleurs clubs français du Top 14. Il est devenu très attractif dans un contexte français et européen très concurrentiel et son centre de formation est très performant. Plusieurs jeunes formés au club ont intégré l'équipe 1^{ère} et ont été sacrés champions du monde des moins de 20 ans en 2019 avec l'équipe de France. Deux joueurs ont évolué avec l'équipe de France A durant la dernière Coupe du monde au Japon.

Le club est désormais parfaitement installé sur le site de Gerland et les moyens techniques disponibles (salles d'entraînement, locaux techniques, salles pour le suivi médical et la rééducation) sont parmi les meilleurs de France.

Le développement de la pratique féminines, rattaché à l'association LOU rugby et appuyé sur des moyens humains et matériels conséquents, des plus jeunes aux seniors, est en cohérence avec la politique sportive métropolitaine.

Sur le tableau ci-dessous figurent les indicateurs retenus pour mesurer l'activité et l'impact des centres de formation pour la saison 2018-2019 ainsi que la comparaison avec la saison 2017-2018 :

	2017-2018	2018-2019
nombre de joueurs inscrits au centre de formation	23	26
origine géographique	34 % territoire de la Métropole	34 % territoire de la Métropole
budget réalisé du centre de formation	1 523 070 €	1 558 193 €

Le budget global 2018-2019 est en légère hausse et imputable au nombre plus élevé de jeunes accueillis au centre de formation. À noter une stabilité quant à l'origine géographique des joueurs.

2° - Perspectives et actions prévues pour la saison 2019-2020 (budget en annexe)

Le club a réaffirmé son souhait de voir le centre de formation accompagner la progression du club vers l'élite du rugby français et l'atteinte de son objectif : obtenir des titres d'ici à 2022.

La sélection à l'entrée du centre de formation s'est accrue mais elle continue de prendre en compte le parcours scolaire ou universitaire des jeunes. Le club prête une attention particulière à "l'après-carrière" en incitant ses jeunes stagiaires à poursuivre leur formation durant leur passage au centre de formation et durant leur carrière.

Une convention a été signée début décembre 2019 entre le LOU rugby et Pôle emploi avec, pour principal objectif, la reconversion des joueurs professionnels en fin de carrière. Des parcours d'accompagnement seront proposés, en cohérence avec les formations initiales et capacités des joueurs.

La Métropole participe de son côté à cette réflexion et s'attache également à la question du devenir des jeunes issus du centre de formation lorsqu'ils n'accèdent pas au niveau professionnel. Des partenariats avec le club pourront être élaborés.

Sur le plan social, le club dispose d'un éducateur à plein temps en charge de la détection et de la relation avec les jeunes dans les quartiers. Il s'agit de favoriser le développement de la pratique du rugby sur des territoires qui ne sont pas traditionnellement des bastions de cette discipline. Ce travail s'accomplira désormais en lien avec le conseiller technique des clubs mis en place sur le territoire de la Métropole, dans le cadre d'une convention liant la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de rugby, l'association LOU rugby et la Métropole.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 240 000 € au profit de la SASP LOU rugby, pour la saison 2019-2020, montant stable par rapport à la saison précédente ;

Vu ledit dossier ;

Vu les documents mentionnés à l'article R 113-3 du code du sport ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des clubs sportifs suivants pour leurs missions d'intérêt général au titre de la formation dans le cadre de la saison 2019-2020 d'un montant de :

- 123 000 € au profit de l'association LDLC ASVEL basket,
- 80 000 € au profit de l'association FC Lyon ASVEL basket féminin,
- 80 000 € au profit de l'association Olympique Lyonnais,
- 78 000 € au profit de la SAS Villeurbanne Lyon Métropole (VHA),
- 80 000 € au profit de l'association ASUL Vaulx en Velin handball féminin,
- 240 000 € au profit de la SASP LOU Rugby,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les clubs sportifs bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 681 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P39O5254.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.